

Intervention du Président Alfred MARIE-JEANNE

Visioconférence sur le «fonds de solidarité et préparation du déconfinement »

23 avril 2020 9h00

Monsieur le Premier Ministre, en ce qui concerne le fonds de solidarité, je souhaite rappeler que

La Collectivité Territoriale de Martinique est l'une des premières à avoir signé sa convention avec l'Etat le jeudi 16 avril dernier en apportant une contribution de 2 021 000 € à ce fonds.

La plateforme de réception des dossiers est déjà opérationnelle sur le site de la CTM.

Ce n'est notre seule contribution !

Nous avons également mis en place un dispositif spécifique pour répondre aux besoins urgents des TPE ; il est organisé autour :

- ✓ d'un fonds de subvention (10 000 € par entreprise en fonction des pertes constatées et des emplois existants)
- ✓ d'un fonds de prêt dont la gestion est confiée à Martinique Initiative Active, pouvant aller jusqu'à 60 000 € pour financer les besoins en fonds de roulement et éventuellement les investissements pour les entreprises quel que soit le secteur d'activité et la forme juridique.

Ce dispositif vient compléter le Plan Garantie Etat (PGE).

Par ailleurs, la CTM a voté l'élargissement en Martinique du « prêt rebond » porté par la BPI (car auparavant il était uniquement disponible en France continentale), en accordant une enveloppe de 2 millions d'euros.

Monsieur le Premier Ministre, sur la question de la Préparation du dé-confinement, je vous informe que

Tous les maires et Présidents d'EPCI consultés ont unanimement réclamé l'expression d'une stratégie martiniquaise pilotée par la CTM, pour la gestion de cette crise sanitaire et sociale et aussi pour préparer le dé-confinement prévu en mai.

Plusieurs décisions seront mises en œuvre en collaboration entre les Maires, les Présidents d'EPCI et la CTM pour :

- une collaboration franche et ouverte avec les autorités sanitaires et médicales hospitalières et de ville
- une généralisation du port de masque
- pour une politique adaptée à la situation
- pour gérer la reprise éventuelle des cours dans le primaire et le secondaire.

Il ne saurait être question d'exposer les scolaires et les personnels au risque de contamination.

Au dispositif d'aide d'urgence dont j'ai fait référence plus tôt, la CTM entrevoit des moyens spécifiques pour la reconstruction. Seulement, il nous faut reconsidérer avec vous, les pertes considérables de recettes sur l'octroi de mer, sur la taxe sur le carburant sur la taxe d'embarquement.

Nous aurons aussi à négocier avec vous une réorientation des investissements prévus dans le cadre de contrat de convention de convergence et de transformation.